



## Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 13 juin 2024

Membres présents : Mme S. MALLE, Mrs A. BETHUEL, E. DELAUNAY, P. PHILOUZE, C. RACINNE, G. THIEBOT.

### Etude des couvertures de clubs

- Situations du ressort de la Commission Départementale

#### **Dossier CLAUSENER Anthony (1420776659)**

Arrêt de l'arbitrage 24/04/2024 - Club US GUIGNEN, non couvert par cet arbitre, en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

#### **Dossier VALET Lilian (2546639235)**

Arrêt de l'arbitrage 24/01/2024 - Club US BAIN, non couvert par cet arbitre, en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

#### **Dossier VIGNERIE Erwan (430718117)**

Arrêt de l'arbitrage 18/02/2024 - Club US LES BRULAIS COMBLESSAC, non couvert par cet arbitre, en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

#### **Club STE MARIE US (D1)**

Club ayant accédé cette saison, bénéficiait d'un an pour se mettre en conformité  
Couvert par BURBAN Marco.

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



- Situation du ressort de la Commission Régionale

**Club MINIAC MORVAN AS (R3)** : quatre arbitres

BOURGUIGNON Ylan : Examen session février 2024

- examen pratique le 13/04/2024
- Retard désignations en raison des difficultés de validation des jeunes arbitres de la session de février (peu de matchs sur la période)

DOUCHET Dylan : 16 matchs conforme pour compétitions jeunes.

LE ROUX Fabien : 7 matchs – Congés médicaux du 27/11/2023 au 17/12/2023 et 14/03 au 31/05/2024.

MENORET Matys : 6 matchs – Arbitre-joueur –

- Examen décembre 2023 + congé médical 03/04 au 17/05/2024.

### Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 12 juin 2024 et la liste des clubs bénéficiant de mutés supplémentaires pour la saison 2024/2025, documents publiés sur le site du District.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de **7 jours**.

Un appel n'est suspensif qu'en matière de paiement d'amende et, ne saurait faire obstacle au déroulement d'un calendrier (Art. 95 – 2 des règlements LBF)

La Présidente de séance  
Sabrina MALLE

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64